

Nombre de Conseillers

En exercice	11	L'an deux mil vingt - trois
Présents	11	le 23 octobre à dix-neuf heures
Votants	11	le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 octobre 2023

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,
CIBERT, MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET, REBEYRAT, PASCAL,
MME GIRAUD

ABSENTS : /

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire.

COLIS des AINÉS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération du 7 octobre 2022 relative aux colis de Noël.

Il rappelle que l'âge retenu pour les personnes concernées, résidents à Nouic, était de 70 ans (environ 140 personnes).

Monsieur le Maire propose que chaque personne de 70 ans reçoive un colis livré à domicile par les conseillers municipaux et qu'un colis soit également distribué à chaque agent communal.

Monsieur le Maire propose que le prix du colis soit d'environ 20 € TTC pour les colis salés 1 personne- 34 € TTC pour les colis salés 2 personnes et 12 € TTC pour les colis sucrés -1 personne (prix après remise).

M. PASCAL demande si l'idée de l'organisation d'un repas de fin d'année est définitivement abandonnée. Monsieur le Maire soumet au vote cette question : repas de fin d'année et colis de substitution pour les personnes ne souhaitant pas assister au repas.
(Majorité pour colis 8 – pour le choix entre repas et colis (MM. BONNAUD, LEURS, PASCAL)

Mme GIRAUD expose qu'elle considère comme souhaitable que les couples reçoivent 2 colis pour une personne et non un colis plus important pour les deux. (Majorité pour 1 colis par personne 8 – pour un colis « couple » : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU).

Enfin se pose la question du choix entre un sac à provision (proposé par l'entreprise) ou un mug. Ce dernier choix augmentant le prix de 0.5 € (Majorité pour le mug- pour le sac : Mme CIBERT- 2 abstentions : M. LEURS et PASCAL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- Décide de maintenir l'âge des personnes concernées par le colis de fin d'année à 70 ans.
- Décide d'offrir un colis à chaque agent communal.
- Les couples recevront deux colis – avec mug
- Arrête un budget de 20, 50 € TTC pour les colis salés 1 personne et 12 € TTC pour les colis sucrés -1 personne (prix après remise)-

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 25 octobre 2023

Nouic, le 25 octobre 2023
Le Maire
Serge NOUGIER

